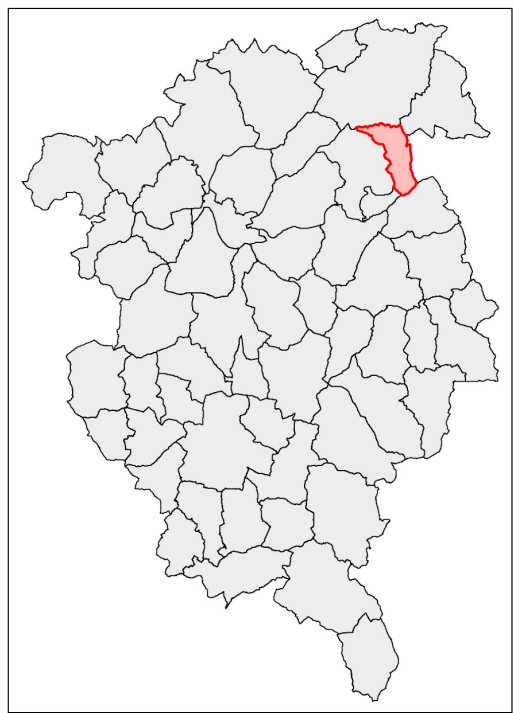


Sarliac- sur- l'Isle



Secteur 2 Plan 5.51

PLUi approuvé par D.C.C. du 19 décembre 2019
Modification simplifiée n°1 du PLUi approuvée par D.C.C. du 17 décembre 2020
Modification simplifiée n°2 du PLUi approuvée par D.C.C. du 16 décembre 2021
Modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUi approuvées par D.C.C. du 3 mars 2022
Modification n°2 du PLUi approuvée par D.C.C. du 29 septembre 2022
Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi approuvée par D.C.C. du 2 février 2023
Modification simplifiée n°5 du PLUi approuvées par D.C.C. du 25 mai 2023
Modification n°3 du PLUi approuvée par D.C.C. du 25 mai 2023
Révision à modalités allégées n°1 du PLUi approuvée par D.C.C. du 24 novembre 2023
Révision à modalités allégées n°4 du PLUi approuvée par D.C.C. du 19 décembre 2024

Date : 04/2023
Source : BD PARCELLAIRE IGN / 2018

0 100 200 300 400 500 m

BOISSY

UA64

LECLERC

Zonage du PLUi

- UA : UA ; UAa : UAap : UAab : UAh
- UB : UB : UBa : UBap : UBb : UBc
- UC : UC : UCa : UCb
- U Activité : UA : UX : UY : UY+ : UYca
- U Equipement : UE
- IAU Habitat : IAUh
- IAU Activité : IAUx : IAUy
- Agricole : A
- Agricole protégé : Ap
- Naturel : N ; Nj ; Nzac
- Naturel Equipement : Ne ; Ngv : Npv
- Naturel Habitat : Nh
- N Protégé : Np

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Périmètre d'OAP
- PPRI Zone bleue
- PPRI Zone rouge

